

Dix mesures concrètes pour faciliter la vie des seniors

Détecteurs de chute ou de fumée, guichet unique pour les démarches, formation des travailleurs à domicile... Le conseil général, précurseur, lance dix actions novatrices



Il y a 40 000 personnes de plus de 85 ans dans les Alpes-Maritimes.

(Photo Philippe Lambert)

La population française vieillit : déjà 15 millions de personnes de plus de 60 ans, et 20 millions à l'horizon 2030. Les Alpes-Maritimes n'échappent pas à ce phénomène, avec 300 000 personnes de plus de 60 ans (28 % de la population), dont 40 000 « super-seniors » de 85 ans et davantage. S'il faut se réjouir de vivre mieux et plus longtemps, cela implique évidemment une adaptation de notre société. Elle doit favoriser le maintien à domicile (souhaité par 80 % des personnes) et aussi permettre l'accueil dans des

structures adaptées, comme les maisons de retraite médicalisées ou pas. Hier après-midi, devant les élus et les représentants socioprofessionnels ⁽¹⁾, le président du conseil général a présenté les dix actions qui vont être mises en place rapidement pour atteindre ces objectifs (voir ci-dessous).

« Nous voulons apporter des réponses concrètes, pragmatiques et innovantes » a expliqué Eric Ciotti. « Les nouvelles technologies vont nous aider, pour faciliter l'autonomie des personnes âgées et favoriser leur maintien à domicile ».

Il faisait notamment allusion au « pack de sécurité » qui sera proposé dès 2014 pour équiper les logements des personnes relevant de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et qui permettra en cas de besoin de donner l'alerte si un problème survient. De quoi sécuriser le bénéficiaire et sa famille. Ce concept, initié dans les A.-M., est appelé à faire école par « copié/collé » dans les autres départements français.

¹ En présence du professeur Daniel Benchimol, conseiller général chargé de l'action en faveur des seniors au CG-06, et de Jean-Claude Seys, président du Centre national de référence autonomie base à Nice.

Le dispositif du conseil général

1. Mise en sécurité du domicile

Ce « pack », installé au domicile et relié à une plateforme d'assistance (*voir infographie*), comprend des détecteurs de fumée, de monoxyde de carbone, de mouvements et de chute, ainsi qu'un système d'allumage automatique de l'éclairage. Il s'adresse aux 15 000 Azuréens relevant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Trois mille personnes en seront équipées dès 2014, la montée en charge s'étalant sur trois années. Ce « pack » sera gratuit pour les bénéficiaires.

2. Télégestion

Un boîtier électronique installé au domicile de la personne âgée permettra de suivre le travail effectué par les assistantes ménagères.



Il simplifiera les relations avec les différents prestataires de services (notamment les facturations et l'établissement des feuilles de paie).

3. Prévention des risques

Un spécialiste viendra visiter le domicile de la personne âgée pour évaluer les ris-

ques d'accidents domestiques (sol glissant, baignoire dangereuse, non-conformité électrique ou du chauffage, etc.). Il pourra proposer une

adaptation du logement.

4. Développer l'emploi

On estime à 350000 le nombre des emplois à domicile supplémentaires qui seront nécessaires en 2020. Il faut dès à présent former les personnels.

5. Aider la recherche

Depuis 2006, le CG-06 est aux côtés des chercheurs pour lutter contre le cancer et la maladie d'Alzheimer (21 millions d'euros distribués aux équipes médicales). Le Département participera aussi dès 2014 à la recherche sur l'autonomie de la personne âgée.

6. Professionnaliser les services à la personne

Associations ou privés, il existe 191 prestataires de services dans les A.-M. qui

interviennent à domicile. Un appel d'offres va être lancé pour assurer une formation labélisée de leurs personnels.

7. Mise en place d'un guichet unique

Pour effectuer en un même lieu toutes les démarches concernant les mutuelles, les caisses de retraite, la CPAM, etc.

8. et 9. Une plateforme départementale et un numéro unique

Un seul numéro de téléphone (plateforme) et un site Internet unique pour obtenir tous les renseignements administratifs nécessaires.

10. Alzheimer

Assurer le suivi individuel de chaque malade.



Au premier plan, la caméra qui est connectée au logiciel détecteur de chute surveille... l'équipe de la maison de retraite « Les Figuiers ». De gauche à droite Paul Bensadoun, son fils, Suzanna et Ramzi Larbi, concepteur du système. (Photo Philippe Lambert)

Progrès technique : la caméra qui détecte les chutes

Collée au plafond dans un coin de la chambre, une mini-caméra vidéo exerce une surveillance discrète de la pensionnaire, une dame âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer. Discrète, parce qu'aucune image n'est enregistrée, parce que les zones de vie intimes – le lit, l'espace devant le lavabo de la salle de bain, la commode – sont floutées pour garantir l'intimité. Et, surtout, parce que cet œil électronique ne sert qu'en cas de chute car il n'a pas vocation à « espionner » en permanence.

Détection automatisée

Ce procédé ingénieux a été mis au point par un informaticien niçois, Ramzi Larbi, qui exerce depuis plu-

sieurs années dans la surveillance vidéo. Son expérience lui a permis de développer ce système qui détecte automatiquement la « perte de verticalité ». Un exemple de ce que la technologie peut apporter en matière de sécurité et de confort. « *Le principe, c'est de détecter la chute et d'envoyer un signal d'alerte par smartphone ou Ipad à une personne préalablement désignée* » explique le jeune homme qui développe autour de cette idée une start-up de cinq personnes à Saint-Raphaël (Var). « *Par rapport à la télé-surveillance classique, il y a l'image, qui permet de contrôler de visu et en direct la situation, et d'organiser des secours si nécessaire.* » Paul Bensadou, p.d.g du groupe fa-

miliaire Senectis (six maisons de retraite dans les A.-M.) a été séduit. Sur les 75 chambres de son établissement « Les Figuiers » à Villeneuve-Loubet, il en a déjà équipé les dix de l'unité protégée qui reçoivent des patients Alzheimer. « *Pour nous, ce système apporte une grande sécurité aux pensionnaires et aux familles. S'il y a chute dans une chambre dont la porte est fermée, notre personnel est alerté et réagit aussitôt. Ce qui n'est pas forcément le cas avec une simple téléalarme puisqu'il faut que la personne tombée soit encore consciente pour donner l'alarme.* »

Feu vert de la CNIL

Suzanna, infirmière, ne voit que des

avantages. Elle peut travailler l'esprit libre car elle a en poche son Iphone sur lequel sont programmées les alertes. D'un simple coup d'œil, elle verra la chambre, la position du pensionnaire et agira en conséquence.

La CNIL – commission nationale de l'informatique et des libertés – a donné son feu vert. Testé depuis six mois aux « Figuiers », ce système peut aussi être étendu chez les particuliers. « *Il suffit d'avoir une box Internet. Quatre caméras et la surveillance coûtent moins de 100 euros par mois* » précise son concepteur.

Une idée – brevetée – promise à un bel avenir tant les besoins sont importants.

Dossier :

J.-M. CHEVALIER
jmchevalier@nicematin.fr

Repères

150 millions d'euros

C'est la somme consacrée cette année par le conseil général pour les politiques en faveur des personnes âgées.

■ Lits

Tous types d'établissements confondus (maisons de retraite publiques ou privées), les A.-M. ont une capacité de 14 000 places. La moitié des lits est habilitée à recevoir l'aide sociale. Près de 800 places supplémentaires seront mises en service d'ici fin 2014.

Statistiques

Huit Français sur 10 souhaitent leur maintien à domicile en cas de perte d'autonomie, une personne dépendante sur cinq vit seule dans son logement.

Danger !

20 000 personnes décèdent chaque année des suites d'un accident domestique (3 000 sur la route).

■ Dépendance

25 000 personnes sont « dépendantes » dans les A.-M. 15 000 sont logées à leur domicile, les autres dans des établissements de type EHPAD ou autres. Un budget de 71 millions d'euros pour le CG-06.



Eric Ciotti, entouré de Jean-Claude Seys et du professeur Benchimol, ont présenté hier le plan d'actions du conseil général.

(Photo Laurent Thareau)